

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_213

OBJET : Autorisation de débit de boisson

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2214-4, L2122-28 et L2542-8,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L3321-1, L 3335-1, L 3334-2, L 3335-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-318 du 22 décembre 2020 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Haute-Loire,

Vu la demande reçue en Mairie le 16/10/2025, formulée par l'association Les Archers des Bords de Loire représenté par Mr Pierre FERRET,

ARRÊTONS :

Article 1 : A l'occasion de l'organisation d'une compétition en salle, les 25 et 26 octobre 2025 au gymnase de la MJC, place de la Liberté 43110 Aurec sur Loire, l'association Les Archers des Bords de Loire représenté par Mr Pierre FERRET est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, et à vendre des boissons du groupe 1 et 3 définis à l'article L3321-1 du Code de la santé publique. Cette autorisation est donnée jusqu'à 1h du matin.

Article 2 : La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et publié sur le site internet de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Aurec sur Loire, Monsieur le chef de centre de la commune, et l'association citée à l'article 1.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 17/10/2025

Le Maire,
Claude VIAL

